

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW –Code 01 plus service hebdomadaire régionaux**

## **Agir en prévention pour lutter contre la pauvreté persistante**

**Montréal, le 2 avril 2009** – M. Tommy Kulczyk, président du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, a rendu public aujourd'hui un deuxième avis de cet organisme, intitulé *Revoir nos façons de faire : un choix judicieux et humain*. Rappelons que le Comité consultatif a été créé il y a trois ans pour conseiller le ministre responsable de la mise en œuvre de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les actions à entreprendre en ce sens.

Cet avis traite de la prévention de la pauvreté persistante, situation à laquelle sont plus exposés certains groupes, dont les personnes réfugiées et immigrantes récentes, les personnes handicapées ainsi que les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance. Ainsi, le Comité formule 20 recommandations qui visent à empêcher que les personnes appartenant à ces groupes à risque ne tombent dans la spirale de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Comme l'a souligné M. Tommy Kulczyk, « c'est convaincu de l'urgence d'agir et de revoir nos façons de faire que le Comité consultatif a formulé ces recommandations au gouvernement ».

### **Agir pour prévenir la pauvreté persistante chez certains groupes plus à risque**

Parmi les principales recommandations formulées dans l'avis, notons les solutions à envisager pour l'ensemble des groupes plus à risque. Selon les personnes et les organismes consultés au cours des travaux d'élaboration de cet avis, l'amélioration du revenu des personnes et des familles est le premier geste à faire pour leur venir en aide. Les autres moyens à mettre en place sont les suivants :

- Revoir l'organisation des services publics;
- Offrir davantage de services adaptés en matière d'aide à l'emploi et d'aide à l'insertion;
- Soutenir l'action communautaire;
- Encourager la contribution de tous les acteurs sociaux.

Des recommandations visant spécifiquement chacun des groupes les plus à risque ont également été formulées :

- **Pour les personnes réfugiées et immigrantes récentes**, l'avis fait ressortir la nécessité de consentir les efforts nécessaires à leur accueil et à leur intégration réussie à la société d'accueil ainsi qu'à la reconnaissance de leurs compétences.
- **Pour les personnes handicapées**, il propose de compenser les coûts liés aux incapacités, de rendre effectif leur droit à l'égalité, tant dans les milieux de travail que dans les milieux scolaires, et de mieux soutenir les familles.
- **En ce qui concerne les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance**, il affirme que le gouvernement du Québec doit prendre le leadership en cette matière, que des moyens doivent être mis en place afin d'assurer une transition réussie des institutions vers la société ainsi que l'accès à un logement et le soutien offert aux personnes vulnérables pour s'y maintenir demeurent des conditions de base pour prévenir l'itinérance.

« Dans le contexte actuel, agir en prévention auprès de ces groupes s'avère un choix non seulement judicieux, mais impératif. Car les coûts humains, sociaux et économiques de la

pauvreté qui perdure sont bien supérieurs aux investissements requis en prévention », a poursuivi M. Kulczyk.

Le président du Comité a tenu à réaffirmer sa conviction, et celle de l'ensemble des membres du Comité consultatif, que, « en dépit de la période de turbulences économiques que nous traversons, la pauvreté et l'exclusion sociale doivent demeurer au cœur des priorités du Québec ».

### **Un appel à poursuivre les efforts entrepris**

M. Kulczyk a rappelé la responsabilité collective de tous les acteurs sociaux, tant les entreprises que les organisations syndicales, les gestionnaires des services publics et des réseaux institutionnels, les médias, les citoyennes et les citoyens ainsi que les personnes qui vivent une situation de crise. « Il en va de la responsabilité collective de tous les acteurs sociaux, si nous voulons réussir comme société dans nos efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est en travaillant tous ensemble que nous pourrions atteindre l'objectif fixé par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, soit faire du Québec l'une des sociétés industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. », a-t-il précisé.

« Depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, des pas importants ont été franchis, notamment en ce qui concerne l'amélioration du revenu des familles ainsi que la bonification des mesures d'aide à l'emploi proposée par le Pacte pour l'emploi », de conclure le président du Comité. Il faut, selon lui, poursuivre les efforts entrepris et « demeurer convaincus que lutter contre les inégalités sociales ainsi que contre la pauvreté et l'exclusion qui en découlent demeure l'une des conditions de notre développement durable et l'une des stratégies les plus efficaces pour relever les défis qui se posent à nous : le maintien de la cohésion sociale, la pénurie de main-d'œuvre, les coûts de la santé ».

– 30 –

### **Sources**

Paul Dechêne  
Secrétaire général  
Comité consultatif de lutte contre la pauvreté  
et l'exclusion sociale  
418 455-3499

Tommy Kulczyk  
Président  
Comité consultatif de lutte contre la  
pauvreté et l'exclusion sociale  
514 295-2521